

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	19
Votants par procuration	6
Absents	16
Total des votes	25

5 Institution et vie politique
5.2.3 autre

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, M. TIMON

Secrétaire de séance : M. DUCLOS

Absent(s) excusé(s) : M. AUBE, M. BOISSY, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme RUBETTI, Mme SIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. AUBE à Mme MONLON, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, M. MESNIER à M. TIMON, Mme RETUREAU à Mme DUTILLOY, Mme RUBETTI à M. DUCLOS, Mme SIMON à M. CANTELOUP

**Del_0047_2023_Modification de la composition de la commission d'examen et de suivi
des demandes de subventions par les associations**

Elu rapporteur : A. Darmois

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général au profit des habitants de la commune, les associations locales, œuvrant dans les domaines social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

Au titre de l'article L 1611-4 du CGCT, toute association ayant reçu une subvention est soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention.

Les associations sont également tenues, selon le même article, de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Toute association qui reçoit une subvention est tenue de produire ses budgets et comptes à l'organisme qui accorde la subvention. De plus, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association doit produire un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Afin de contrôler le bon usage des deniers publics et garantir une équité dans l'attribution des subventions aux associations, le 17 février 2021, le conseil municipal a approuvé la constitution d'une commission d'examen et de suivi des demandes.

Cette commission est composée de conseillers municipaux, répondant au principe de la représentation proportionnelle, soit de :

- 10 membres titulaires,
 - M. AUBE Patrick
 - Mme MONLON Laurette
 - M. CANTELOUP Christophe
 - Mme DUTILLOY Brigitte
 - M. TIMON Julien
 - Mme VANNIER Myriam
 - M. VOSNIER Christian
 - M. DARMOIS Alexis
 - M. MAUVIEUX Kévin
 - M. LETELLIER Benoit

- 06 membres suppléants
 - Mme RUBETTI Corinne
 - Mme ROSA Mauricette
 - M. BURET Dominique
 - Mme LOUVEL Maryline
 - Mme WACRENIER Sarah
 - Mme KOUZIAEFF Sophia

Les membres ont été désignés pour toute la durée légale du mandat. En cas de démission, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Messieurs LETELLIER et VOSNIER ayant démissionné, il convient de procéder à une nouvelle désignation respectant la proportionnalité.

Ainsi, pour remplacer Monsieur Letellier, il convient de désigner une personne de la liste « Pont-Audemer, un avenir autrement » et pour Monsieur Vosnier, une personne de la liste « Vivre ensemble Pont-Audemer »

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L.2121-22 et L.2121-21 ;

Considérant les démissions de M. Letellier et de M. Vosnier, membres titulaires de la commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations

Considérant qu'il convient de remplacer les élus ci-dessus au sein de la commission

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE PRENDRE ACTE** de la vacance de deux sièges au sein de la commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations.

- **DE DESIGNER** comme membres titulaires de la commission :

- M. Christian BOISSY, issu de la liste « Pont-Audemer, un avenir autrement » et,
- Mme Florence MOUCHEL, issue la liste « Vivre ensemble Pont-Audemer »

Le Secrétaire de Séance



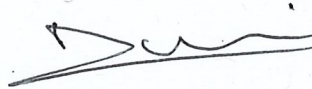
Richard DUCLOS

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

